



51 Elizabeth II
A.D. 2002
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 37th Parliament

2^e session, 37^e législature

N^o 25

Wednesday, December 4, 2002

Le mercredi 4 décembre 2002

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams
 Andreychuk
 Atkins
 Bacon
 Baker
 Banks
 Beaudoin
 Biron
 Bolduc
 Bryden
 Buchanan
 Callbeck
 Carstairs
 Christensen
 Cochrane

Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 Day
 De Bané
 Doody
 Fairbairn
 Ferretti Barth
 Finnerty
 Forrestall
 Fraser
 Furey
 Gauthier
 Gill

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Graham
 Gustafson
 Hays
 Hervieux-Payette
 Hubley
 Jaffer
 Joyal
 Kelleher
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 Kolber
 Kroft
 Lapointe
 LeBreton

Léger
 Losier-Cool
 Lynch-Staunton
 Maheu
 Mahovlich
 Meighen
 Milne
 Morin
 Murray
 Nolin
 Oliver
 Pépin
 Phalen
 Poy
 Prud'homme

Rivest
 Robichaud
 Rompkey
 Rossiter
 St. Germain
 Setlakwe
 Sibbeston
 Smith
 Sparrow
 Spivak
 Stollery
 Stratton
 Tkachuk
 Watt
 Wiebe

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams
 Andreychuk
 Atkins
 *Austin
 Bacon
 Baker
 Banks
 Beaudoin
 Biron
 Bolduc
 Bryden
 Buchanan
 Callbeck
 Carstairs
 Christensen
 Cochrane

Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 Day
 De Bané
 Doody
 Fairbairn
 Ferretti Barth
 Finnerty
 Forrestall
 Fraser
 Furey
 Gauthier
 Gill
 *Grafstein

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Graham
 Gustafson
 Hays
 Hervieux-Payette
 Hubley
 Jaffer
 Joyal
 Kelleher
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 *Kirby
 Kolber
 Kroft
 Lapointe
 LeBreton

Léger
 Losier-Cool
 Lynch-Staunton
 Maheu
 Mahovlich
 Meighen
 Milne
 Morin
 Murray
 Nolin
 Oliver
 *Pearson
 Pépin
 Phalen
 Poy
 Prud'homme

Rivest
 Robichaud
 Rompkey
 Rossiter
 St. Germain
 Setlakwe
 Sibbeston
 Smith
 Sparrow
 Spivak
 Stollery
 Stratton
 Tkachuk
 Watt
 Wiebe

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES

The Honourable Senator Milne presented the following:

WEDNESDAY, December 4, 2002

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

SIXTH REPORT

Pursuant to its order of reference from the Senate dated November 5, 2002, your Committee is pleased to report as follows:

Your Committee recommends that Rule 86(1)(o) of the Senate be amended to read:

“The Senate Committee on Fisheries and Oceans, composed of twelve members, four of whom shall constitute a quorum, to which shall be referred, on order of the Senate, bills, messages, petitions, inquiries, papers and other matters relating to fisheries and oceans generally.”

Respectfully submitted,

La présidente,

LORNA MILNE

Chair

The Honourable Senator Milne moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Murray, P.C., Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, presented its Second Report (*Supplementary Estimates (A) 2002-03*).

(The Report is printed as Appendix “A” at pages 291-297.)

The Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Doody, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX

L'honorable sénateur Milne présente ce qui suit :

Le MERCREDI 4 décembre 2002

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du Sénat en date du 5 novembre 2002, votre Comité est heureux de présenter le rapport qui suit :

Votre Comité recommande que l'alinéa 86(1)(o) du *Règlement du Sénat* soit modifié pour se lire comme suit :

« Le comité sénatorial des pêches et des océans, composé de douze membres, dont quatre constituent un quorum, auquel sont renvoyés, sur ordre du Sénat, les projets de loi, messages, pétitions, interpellations, documents et autres matières concernant les pêches et les océans en général. »

Respectueusement soumis,

L'honorable sénateur Milne propose, appuyée par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Murray, C.P., président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le deuxième rapport de ce Comité (*Budget supplémentaire des dépenses (A) 2002-2003*).

(Le rapport est imprimé à titre d'Annexe « A » aux pages 291 à 297.)

L'honorable sénateur Murray, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Doody, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Spivak for the Honourable Senator Banks, Chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, presented its Second Report (Bill C-14, An Act providing for controls on the export, import or transit across Canada of rough diamonds and for a certification scheme for the export of rough diamonds in order to meet Canada's obligations under the Kimberley Process) without amendment.

The Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Spivak presented the following:

WEDNESDAY, December 4, 2002

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to present its

THIRD REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-5, An Act respecting the protection of wildlife species at risk in Canada, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, October 22, 2002, examined the said Bill and now reports the same without amendment, but with observations which are appended to this report.

Respectfully submitted,

La vice-présidente,

MIRA SPIVAK

Deputy Chair

(The Appendix to the Report is printed as Appendix "B" at pages 298-301.)

The Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Spivak, au nom de l'honorable sénateur Banks, président du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, présente le deuxième rapport de ce Comité (projet de loi C-14, Loi concernant le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transit au Canada des diamants bruts et établissant un processus de certification pour leur exportation en vue de l'exécution par le Canada de ses obligations découlant du processus de Kimberley), sans amendement.

L'honorable sénateur Spivak propose, appuyée par l'honorable sénateur Rossiter, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Spivak présente ce qui suit :

Le MERCREDI 4 décembre 2002

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-5, Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 22 octobre 2002, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

(L'annexe au rapport est imprimée à titre d'Annexe « B » aux pages 298 à 301.)

L'honorable sénateur Spivak propose, appuyée par l'honorable sénateur Rossiter, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****BILLS**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Mahovlich, seconded by the Honourable Senator Poy, for the third reading of Bill C-12, An Act to promote physical activity and sport,

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Murray, P.C., seconded by the Honourable Senator Oliver, that the Bill be not now read a third time but that it be amended,

(a) in clause 32, on page 13, by adding after line 27 the following:

“(4) The Minister shall cause a copy of the corporate plan to be tabled in each House of Parliament on any of the first fifteen days on which that House is sitting after the Minister receives the plan.”; and

(b) in clause 33, on page 14, by adding after line 11 the following:

“(5) The Minister shall cause a copy of the annual report to be tabled in each House of Parliament on any of the first fifteen days on which that House is sitting after the Minister receives the report.”.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Kinsella, seconded by the Honourable Senator Atkins, that the Bill be not now read a third time but that it be amended,

(a) on page 13, by adding after line 10, the following:

“**32.** The Centre is deemed to be a government institution as that term is defined in section 3 of the *Access to Information Act* and section 3 of the *Privacy Act* for the purposes of those Acts.”;

(b) on page 15,

(i) by adding before the heading “*Department of Canadian Heritage*” before line 17, the following:

“*Access to Information Act*

37. Schedule I to the *Access to Information Act* is amended by adding the following in alphabetical order under the heading “*Other Government Institutions*”:

Sport Dispute Resolution Centre of Canada
Centre de règlement des différends sportifs du Canada”;

(ii) by adding after line 21, the following:

“*Privacy Act*

39. Schedule I to the *Privacy Act* is amended by adding the following in alphabetical order under the heading “*Other Government Institutions*”:

Sport Dispute Resolution Centre of Canada
Centre de règlement des différends sportifs du Canada” ;
and

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****PROJETS DE LOI**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Mahovlich, appuyée par l'honorable sénateur Poy, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Murray, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Oliver, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié,

a) à l'article 32, à la page 13, par adjonction, après la ligne 27, de ce qui suit :

« (4) Le ministre fait déposer un exemplaire du plan d'entreprise devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant la réception du plan. »;

b) à l'article 33, à la page 14, par adjonction, après la ligne 7, de ce qui suit :

« (5) Le ministre fait déposer un exemplaire du rapport annuel devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant la réception du rapport. »;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Kinsella, appuyée par l'honorable sénateur Atkins, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié :

a) à la page 13, par adjonction, après la ligne 11, de ce qui suit :

« **32.** Pour l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le Centre est réputé être une institution fédérale au sens de l'article 3 de chacune de ces lois. »;

b) à la page 15 :

(i) par adjonction, avant l'intertitre « *Loi sur le ministère du patrimoine canadien* » précédant la ligne 14, de ce qui suit :

« *Loi sur l'accès à l'information*

37. L'annexe I de la *Loi sur l'Accès à l'information* est modifiée par adjonction, selon l'ordre alphabétique, sous l'intertitre « *Autres institutions fédérales* », de ce qui suit :

Centre de règlement des différends sportifs du Canada
Sport Dispute Resolution Centre of Canada »;

(ii) par adjonction, après la ligne 18, de ce qui suit :

« *Loi sur la protection des renseignements personnels*

39. L'annexe I de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* est modifiée par adjonction, selon l'ordre alphabétique, sous l'intertitre « *Autres institutions fédérales* », de ce qui suit :

Centre de règlement des différends sportifs du Canada
Sport Dispute Resolution Centre of Canada »;

(c) by renumbering clauses 32 to 40 and any cross-references thereto accordingly.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Roche, seconded by the Honourable Senator Murray, P.C., that the Bill be not now read a third time but that it be amended in clause 35,

(a) on page 14, by deleting the heading before line 23 and lines 23 to 46;

(b) on page 15, by deleting lines 1 to 7; and

(c) by renumbering clauses 36 to 40 as clauses 35 to 39 and any cross-references thereto accordingly.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Gauthier, seconded by the Honourable Senator LaPierre, that the Bill be not now read a third time but that it be amended in the Preamble, on page 1, by replacing lines 5 to 8 with the following:

“social cohesion, linguistic duality, economic activity, cultural diversity and quality of life;”.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Bolduc, seconded by the Honourable Senator Nolin, that the Bill be not now read a third time but that it be amended, in clause 28, on page 10, by replacing lines 34 to 38 with the following:

“Auditor General of Canada

28. (1) The accounts and financial transactions of the Centre are subject to examination and audit by the Auditor General of Canada.

(2) The Auditor General of Canada shall annually

(a) audit and provide an opinion on the financial statements of the Centre; and

(b) provide a report to the Chairperson and to the Minister on the audit and opinion.

(3) The Minister shall cause a copy of the Auditor General’s report to be tabled in each House of Parliament on any of the first fifteen days on which that House is sitting after the Minister receives the report.”.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Gauthier, seconded by the Honourable Senator Hubley, that the Bill be not now read a third time but that it be amended in clause 7, on page 4, by adding after line 19 the following:

“(3) In developing contribution and policy implementation agreements, the Minister shall take into account the needs of the English-speaking and French-speaking minorities, in accordance with the *Official Languages Act*.”.

c) par la renumérotation des articles 32 à 40 et par le changement de tous les renvois qui en découlent;

Et sur la motion d’amendement de l’honorable sénateur Roche, appuyée par l’honorable sénateur Murray, C.P., que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu’il soit modifié, à l’article 35 :

a) à la page 14, par suppression de l’intertitre précédant la ligne 19 et des lignes 19 à 42;

b) à la page 15, par suppression des lignes 1 à 4;

c) par le changement de la désignation numérique des articles 36 à 40 à celle d’articles 35 à 39 et par le changement de tous les renvois qui en découlent;

Et sur la motion d’amendement de l’honorable sénateur Gauthier, appuyée par l’honorable sénateur LaPierre, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu’il soit modifié, dans le préambule, à la page 1, par substitution, aux lignes 6 à 10, de ce qui suit :

« sur les plans de la santé, de la cohésion sociale, de la dualité linguistique, de l’activité économique, de la diversité culturelle et de la qualité de vie; » ;

Et sur la motion d’amendement de l’honorable sénateur Bolduc, appuyée par l’honorable sénateur Nolin, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu’il soit modifié, à l’article 28, à la page 10, par substitution, aux lignes 32 à 35, de ce qui suit :

« Vérificateur général du Canada

28. (1) Le vérificateur général du Canada vérifie les comptes et opérations financières du Centre.

(2) Chaque année, le vérificateur général du Canada :

a) examine les états financiers du Centre et donne son avis sur ceux-ci;

b) présente au président et au ministre un rapport sur son examen et son avis.

(3) Le ministre fait déposer un exemplaire du rapport du vérificateur général devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant la réception du rapport. »;

Et sur la motion d’amendement de l’honorable sénateur Gauthier, appuyée par l’honorable sénateur Hubley, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu’il soit modifié, à l’article 7, à la page 4, par adjonction, après la ligne 27, de ce qui suit :

« (3) Le ministre doit, dans l’élaboration des accords de contribution et des accords de mise en œuvre de la politique, tenir compte des besoins des minorités francophones et anglophones conformément à la *Loi sur les langues officielles*. ».

After debate,

With leave of the Senate,

In amendment, The Honourable Senator Gauthier moved, seconded by the Honourable Senator Gill, that the Bill be not now read a third time but that it be amended in clause 6, on page 4, by replacing line 7 with the following:

“of grants and contributions to any person, in accordance with Parts IV and VII of the *Official Languages Act*.”

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Mahovlich, seconded by the Honourable Senator Poy, for the third reading of Bill C-12, An Act to promote physical activity and sport, as amended, and on the motions in amendment.

After debate,

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Carstairs, P.C., that further debate on the motions in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

MOTIONS

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Carstairs, P.C., seconded by the Honourable Senator Banks:

That the Senate call on the government to ratify the Kyoto Protocol on Climate Change,

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Lynch-Staunton, seconded by the Honourable Senator Murray, P.C., that the motion be amended by substituting for the period after the word “Change” the following:

“, but only if, after the Senate has heard in Committee of the Whole from all federal, provincial and territorial government representatives who wish to appear, the Senate determines that there is a substantial measure of federal-provincial agreement on an implementation plan.”

After debate,

The Honourable Senator Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Après débat,

Avec la permission du Sénat,

En amendement, l'honorable sénateur Gauthier propose, appuyé par l'honorable sénateur Gill, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié, à l'article 6, à la page 4, par substitution, à la ligne 15, de ce qui suit :

« contributions, et ce, en conformité avec les parties IV et VII de la *Loi sur les langues officielles*. »

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Mahovlich, appuyée par l'honorable sénateur Poy, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport, tel que modifié, et sur les motions d'amendement.

Après débat,

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Carstairs, C.P., que la suite du débat sur les motions d'amendement soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MOTIONS

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Banks,

Que le Sénat demande au gouvernement de ratifier le protocole de Kyoto sur les changements climatiques;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Lynch-Staunton, appuyée par l'honorable sénateur Murray, C.P., que la motion soit amendée par l'ajout de ce qui suit avant le point placé après le mot « climatiques » :

« , mais seulement si, après que le Sénat aura recueilli les témoignages en Comité plénier de tous les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui souhaitent témoigner, le Sénat détermine qu'il existe un accord substantiel entre le fédéral et les provinces au sujet d'un plan de mise en œuvre. »

Après débat,

L'honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

SPEAKER'S RULING

Yesterday, the Senate agreed to the third reading and passage of Bill C-10A, an Act to amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act without amendment. This bill is the end result of a decision of the Senate to divide Bill C-10. Bill C-10B remains before the Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs. The Senate agreed to this when the second report of the Committee was adopted Thursday, November 28.

As is required, I read out the Message to be sent to the House of Commons following the adoption and passage of Bill C-10A. Following my reading of the message, Senator Kinsella rose on a point of order to seek clarification about Senate practices with respect to these messages and whether the Senate would follow the precedent of 1988 when another message, also related to a bill that was divided by the Senate, was the object of some discussion and amendment.

There followed a series of interventions by Senators. Senator Lynch-Staunton asked questions about the origin of the message, its content and its author. He also asked why the message had not been distributed to Senators before being read. Like Senator Kinsella, he suggested that this message is a debatable motion subject to amendment. In a subsequent intervention, Senator Kinsella cited rule 123 of the *Rules of the Senate* respecting messages that are transmitted between the Senate and the House of Commons through the Clerk. He also made reference to the *Companion to the Standing Orders and Guide to the Proceedings of the House of Lords* and its use of messages to support his contention that the message is equivalent to a debatable motion, confirming the validity of the Senate precedent of 1988 relating to Bill C-103.

Senator Carstairs and Senator Robichaud contended that the message is not debatable. Senator Carstairs disagreed with the position of Senator Lynch-Staunton that the message contained editorial commentary. In her view, the message is simply stating the actions that have been taken by the Senate. As Senator Robichaud put it, the message is providing information to the House of Commons with respect to the decisions of the Senate.

In her comments, Senator Cools noted that messages have been debated before in the Senate and have even been referred to committee for study. Further, the Senator noted that there is nothing routine about this bill and there is nothing routine about what has happened. Finally, as Senator Cools put it, this message is the Senate's message and Senators have an interest in making their voices known and expressing their opinions on the actual wording of the message.

I wish to thank all honourable Senators for their contributions to this discussion on the point of order.

The purpose of a message is to provide a vehicle for a formal communication between the two Houses. The House of Lords Companion, to which Senator Kinsella referred, states that messages are used "for sending bills from one House to the other, for informing one House of the agreement of the other to bills or amendments, for requesting the attendance of officers of either Houses as witnesses, for the exchange of documents, for the setting up of joint committees ... and for other matters on which the two Houses communicate." The use of messages is generally much the same in our Parliament.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Hier, le Sénat a donné son aval à la troisième lecture et à l'adoption du projet de loi C-10A, *Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu*, qui découle d'une décision du Sénat de diviser le projet de loi C-10. Le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles poursuit son étude du projet de loi C-10B. Le Sénat a donné son assentiment le jeudi 28 novembre lors de l'adoption du deuxième rapport du Comité.

Comme il est d'usage, j'ai lu le message qui sera envoyé à la Chambre des communes à la suite de l'adoption du projet de loi C-10A. Après la lecture, le sénateur Kinsella a invoqué le Règlement pour demander des précisions sur la façon de procéder du Sénat concernant les messages, et pour savoir si le Sénat observerait le précédent créé en 1988 lorsqu'un autre message, qui portait également sur un projet de loi ayant été divisé par le Sénat, a fait l'objet d'un débat et d'un amendement.

Les interventions de plusieurs députés ont suivi. Le sénateur Lynch-Staunton a posé des questions sur l'origine du message ainsi que sur son contenu et son auteur. Il a aussi demandé pourquoi le message n'avait pas été communiqué aux sénateurs avant d'être lu. À l'instar du sénateur Kinsella, il s'est dit d'avis que le message est une motion pouvant faire l'objet d'un débat et d'une modification. Dans une intervention subséquente, M. Kinsella a cité l'article 123 du Règlement du Sénat qui porte sur les messages transmis entre le Sénat et la Chambre des communes par l'entremise du greffier. Il a aussi cité le *Companion to the Standing Orders and Guide to the Proceedings of the House of Lords* et l'usage recommandé des messages pour étayer son point de vue. Il estime en effet que le message est équivalent à une motion sujette à débat, ce qui confirmerait la validité du précédent créé par le Sénat en 1988 en ce qui concerne le projet de loi C-103.

Le sénateur Carstairs et le sénateur Robichaud ont affirmé que le message ne peut faire l'objet d'un débat. Madame Carstairs s'est inscrite en faux contre la position du sénateur Lynch-Staunton, selon lequel le message contenait un commentaire à caractère éditorial. Selon le sénateur, le message ne fait que décrire les mesures prises par le Sénat. Comme l'a indiqué Monsieur Robichaud, le message fournit à la Chambre des informations sur les décisions du Sénat.

Dans ses commentaires, le sénateur Cools a indiqué que des messages avaient déjà fait l'objet d'un débat au Sénat et ont été renvoyés à un comité pour étude. Elle ajoute que le projet de loi et ce qui s'est produit sort de l'ordinaire. Enfin, comme elle l'a fait remarquer, le message émane du Sénat et il est dans l'intérêt des sénateurs de faire connaître leur avis sur sa formulation.

Je tiens à remercier les honorables sénateurs de leur participation à cet échange de vues sur le rappel au Règlement.

Les messages servent aux communications formelles entre les deux Chambres. Selon le House of Lords Companion, auquel le sénateur Kinsella a fait allusion, les messages sont utilisés pour « envoyer les projets de loi d'une chambre à l'autre, informer une chambre que l'autre a adopté un projet de loi ou un amendement, demander que les dirigeants d'une chambre ou de l'autre comparaissent comme témoins, échanger des documents, mettre sur pied des comités mixtes... et pour toutes les questions au sujet desquelles les deux chambres doivent communiquer. » L'usage des messages est généralement le même au sein de notre Parlement.

When the Senate receives a message from the House of Commons, the content of the message is often debatable, but not always. For example, yesterday, I read a message from the House of Commons to inform the Senate that it had passed Bill S-2, dealing with a series of tax treaties, without amendment. In this particular case, there is nothing to debate; the purpose of the message is simply to convey information. In other cases, however, a message may require some action on the part of the Senate. When, for example, the House of Commons either disagrees to a Senate amendment to a Commons bill, or the Commons amends a Senate bill, the message is taken as notice, and its contents are ordered for debate and determination at a subsequent sitting.

In order for a bill to become an Act of Parliament, it must be adopted by both Houses. It is part of established practice that when a bill is adopted at third reading and passed by one House, a message must be sent to the other House informing it of the actions taken and the decisions made. This message is an automatic consequence flowing from the decision to pass a specific bill. The message itself is not debatable. The debate took place on the bill; the message is simply a method of informing the other House of the decision taken with respect to the bill.

Furthermore, the message on a bill must relay all relevant information that would allow the receiving House to understand what has happened. When it is a House of Commons bill, the message must provide all the information necessary for the House of Commons to understand what the Senate did while reviewing the legislation.

Messages of this kind conveyed from the Senate to the House of Commons are routine. Whenever the Senate has amended a Commons bill, the message sent by the Senate to the House of Commons identifies the amendments and seeks its concurrence. So far as I have been able to determine, these messages are not the object of a debate. I can only assume that this is because, as I have already explained, the message itself is not a motion. Certainly it is not listed as a debatable motion under rule 62 of the *Rules of the Senate*.

The one exception appears to be the case mentioned by Senator Kinsella yesterday. In 1988 after the Senate had already agreed to divide Bill C-103 into two bills and then adopted and passed Bill C-103 (Part I), there was some discussion on the content of the message. As recorded in the *Debates* of July 7, at page 3888, a portion of the message was deleted. I am being asked if this case constitutes a precedent that is binding with respect to the matter now before the Senate, namely Bill C-10A.

Having reviewed the *Debates* carefully, I am uncertain as to exactly how this incident occurred. It would appear that Senator Flynn contested an assertion made by Senator MacEachen that the decision of the Senate with respect to the adoption of the first part of the divided bill was unanimous. Senator MacEachen made this claim immediately following the Speaker's pronouncement of the message. In the ensuing exchanges, Senator Flynn proposed that the first phrase of the second portion of the message, soliciting the concurrence of the House of Commons with respect to the division of the bill, be deleted. The remainder of the message informed the House that the Senate passed Bill 103 (Part I) without amendment and that it is further considering Bill C-103 (Part II). The proposal to delete the concurrence request was accepted and the message was subsequently sent to the House of Commons.

Le contenu d'un message que le Sénat reçoit de la Chambre des communes peut souvent faire l'objet d'un débat, mais pas toujours. Par exemple, j'ai lu hier un message de la Chambre des communes informant le Sénat qu'elle avait adopté le projet de loi S-2, portant sur une série de traités fiscaux, sans y apporter d'amendement. Dans ce cas, il n'y a rien à débattre; le message a pour seul but de transmettre de l'information. Il peut arriver cependant que le message exige certaines mesures de la part du Sénat. Par exemple, lorsque la Chambre des communes n'est pas d'accord avec un amendement apporté par le Sénat à un projet de loi de la Chambre des communes ou amende un projet de loi du Sénat, le message prend la forme d'un avis et son contenu devra faire l'objet d'un débat et d'une décision à une séance ultérieure.

Un projet de loi doit être adopté par les deux chambres pour devenir loi du Parlement. La pratique établie veut, lorsqu'un projet de loi franchit l'étape de la troisième lecture et est adopté par une chambre, qu'un message soit envoyé à l'autre chambre pour l'informer des mesures et des décisions prises. Le message est une conséquence automatique de la décision d'adopter un projet de loi. Le message comme tel ne peut pas faire l'objet d'un débat. Le débat a porté sur le projet de loi; le message sert uniquement à informer l'autre chambre de la décision prise au sujet du projet de loi.

En outre, le message portant sur un projet de loi doit contenir tous les renseignements pertinents dont la chambre qui le reçoit a besoin pour comprendre ce qui s'est passé. Lorsqu'il s'agit d'un projet de loi de la Chambre des communes, le message doit contenir toute l'information dont celle-ci pourrait avoir besoin pour comprendre ce que le Sénat a fait au moment de son examen.

Les messages de ce genre transmis par le Sénat à la Chambre des communes sont routiniers. Chaque fois que le Sénat amende un projet de loi des Communes, le message qu'il transmet à ce dernier indique les amendements apportés et demande son approbation. D'après ce que j'ai pu voir, ces messages ne font pas l'objet d'un débat. Je ne puis que supposer qu'il en est ainsi parce que, comme je l'ai déjà expliqué, le message comme tel ne constitue pas une motion et ne figure certainement pas dans la liste des motions sujettes à débat, présentée à l'article 62 du *Règlement du Sénat*.

La seule exception semble être le cas signalé hier par le sénateur Kinsella. En 1988, le contenu du message lu après que le Sénat a convenu de diviser le projet de loi C-103 en deux projets de loi et ait adopté le projet de loi C-103 (Partie I), a suscité une certaine discussion. D'après ce que l'on trouve dans les *Débats* du 7 juillet, à la page 3888, une partie du message fut supprimée. On me demande s'il y a un précédent pour le cas qui occupe maintenant le Sénat, soit le projet de loi C-10A.

Après avoir étudié minutieusement les *Débats*, je ne puis dire exactement comme la chose s'est produite. Il semble que le sénateur Flynn ait contesté une déclaration du sénateur MacEachen selon laquelle la décision du Sénat concernant l'adoption de la première partie du projet de loi scindé était unanime. Le sénateur MacEachen a fait cette affirmation tout de suite après la lecture du message par le Président. Au cours des échanges qui ont suivi, le sénateur Flynn a proposé la suppression de la première phrase de la deuxième partie du message, qui sollicitait l'approbation de la Chambre des communes concernant la division du projet de loi. Le reste du message visait à informer la Chambre des communes que le Sénat avait adopté le projet de loi C-103 (Partie I) sans amendement et qu'il poursuivait l'étude du projet de loi C-103 (Partie II). La proposition de suppression de la demande d'approbation fut acceptée et le message fut ensuite envoyé à la Chambre des communes.

Based on my reading, it does not appear that his action was in the form of an amendment to a motion. There is no identified mover and seconder. It just seemed to happen. That this decision was not an amendment to a motion is confirmed by reference to the *Journals* for that date on pages 2908-2909. The message was not moved by any Senator and the change suggested by Senator Flynn was not moved as an amendment. Consequently, I am not sure how I can take this event as a precedent. If it is being suggested that this action was done implicitly by leave, that may be true, but anything done by leave can never be taken as a precedent. If anything, it may prove the exception to the rule that messages like this are not normally the subject of any discussion. To my mind, it was an exceptional occurrence and was done without a dissenting voice.

As I have mentioned already on a previous occasion, the Speaker of the House of Commons objected to the message from the Senate because, in part, it departed from customary usage in not seeking the concurrence of the House of Commons. In the end, the Commons did not accept the Senate's action in dividing the bill because it claimed that it infringed its rights and privileges.

As we have acknowledged, instructions to committees to divide or combine bills are very rare in Canadian parliamentary practice. Nor are they that frequent in the United Kingdom Parliament yet it is British practice that constitutes our model. This difficulty is compounded because Westminster has no precedent for the Lords dividing a Commons bill. As *Erskine May* states in a footnote on page 470 of the twenty-second edition: "the propriety of dividing a Commons bill has not been decided." As a result, there is no established formula for the message.

In 1941, when the Senate combined two Commons bills dealing with war revenue, a message was sent immediately upon the third reading and passage of the bill. The message read as follows:

Ordered, That the Clerk do carry this Bill back to the House of Commons and acquaint them that the Senate has passed the same with an amendment, and with the incorporation therein of Bill (101) of the House of Commons intituled: "An Act to amend the Special War Revenue Act," to which they desire their concurrence.

Despite the lack of a clearly established formula, one thing is clear. A proper message must seek the concurrence of the House of Commons to any changes made by the Senate to a Commons bill. This is the only element of the message in 1988 that was deleted. The original message informed the House of Commons that it divided the Bill into two Bills, both of which were attached as appendices. Further, the message informed the House of Commons that the Senate had passed one part of the bill and was continuing its examination of the second part.

Is the current message much different from the original version of the 1988 example? Any comparison would suggest that they are almost identical. Certainly, there is no substantive difference. The 1988 message on Bill C-103 with the deletion was sent by the Senate.

D'après mes lectures, il ne semble pas y avoir eu amendement à une motion. Il n'y a pas eu de motionnaire ou de comotionnaire. Le changement a tout simplement été effectué. Il suffit de consulter les *Journaux* de cette date, aux pages 2908-2909, pour confirmer que la mesure n'a pas été le résultat d'un amendement à une motion. Aucun sénateur n'a proposé l'adoption du message, et le changement proposé par le sénateur Flynn n'a pas été présenté sous forme d'amendement. Par conséquent, je ne vois pas vraiment comment je peux voir là un précédent. Il est peut-être vrai qu'une permission accordée implicitement a permis cette mesure, mais une action accomplie en vertu d'une permission ne saurait jamais constituer un précédent. En fait, on pourrait plutôt y voir une exception à la règle qui confirme que de tels messages ne font pas habituellement l'objet de discussions. À mon avis, il s'agit d'un cas exceptionnel et il n'y a eu aucune opinion dissidente.

Comme je l'ai déjà dit, le Président de la Chambre des communes s'est élevé contre le message du Sénat, en partie parce que celui-ci allait à l'encontre de l'usage en ne demandant pas l'approbation de la Chambre des Communes. En fin de compte, la Chambre des communes n'a pas accepté la décision du Sénat de scinder le projet de loi, laquelle empiétait selon elle sur ses droits et ses privilèges.

Comme nous l'avons souligné, il est très rare, dans l'usage parlementaire canadien, de demander à un comité de diviser ou de combiner des projets de loi. Ce genre de demande n'est pas fréquente non plus au Parlement du Royaume-Uni, mais c'est l'usage britannique qui est notre modèle. La situation se complique du fait qu'à Westminster, les lords n'ont jamais divisé un projet de loi de la Chambre des communes. Comme le signale *Erskine May*, dans une note au bas de la page 470 de la vingt-deuxième édition : « aucune décision n'a été prise concernant le bien-fondé de diviser un projet de loi de la Chambre des communes ». Par conséquent, aucune formulation n'est établie pour ce type de message.

En 1941, quand le Sénat a combiné deux projets de loi de la Chambre des communes portant sur les revenus de guerre, un message fut envoyé dès que le projet de loi a été passé en troisième lecture et adopté. Ce message se lisait comme suit :

Il est ordonné que le Greffier présente ce projet de loi à la Chambre des communes et informe ce dernier que le Sénat, ayant adopté le projet de loi après l'avoir amendé et après y avoir intégré le projet de loi (101) de la Chambre des communes intitulé : « Loi modifiant la Loi spéciale sur les Revenus de guerre », souhaite obtenir l'approbation des Communes.

Malgré l'absence d'une règle bien définie, une chose est claire. Dans son message, le Sénat doit demander à la Chambre des communes d'approuver tout changement qu'il a pu apporter à un projet de loi de cette dernière. C'est le seul élément qui a été supprimé dans le message de 1988. Le message original visait à informer la Chambre des communes que le Sénat avait scindé le projet de loi, les deux parties ayant été jointes en annexe, et qu'il avait adopté la première partie du projet de loi et poursuivait l'étude de la deuxième.

Le message actuel est-il très différent de la version originale de l'exemple de 1988? Toute comparaison montrerait que les deux messages sont presque identiques. Il n'y a certes aucune différence de fond. Le message de 1988 au sujet du projet de loi C-103 avec la suppression a été envoyé par le Sénat.

Taking into account what happened in 1988, I think it can be said that the original version of the 1988 message is a fair model. That being said, it is possible for Senators to raise points of order on the content of the message if there is any suspicion as to a factual or procedural error in it. However, with respect to the claim that the message is a debatable motion, it is my ruling that the point of order raised by Senator Kinsella is not substantiated. Accordingly, the message that I read yesterday is in order and will be sent to the House of Commons forthwith.

The Honourable the Speaker read the Message to the House of Commons, as follows:

Ordered, That the Clerk do carry this Bill back to the House of Commons and acquaint that House that the Senate has divided the Bill into two Bills, Bill C-10A, An Act to amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act, and Bill C-10B, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals), both of which are attached to this Message as Appendices "A" and "B" respectively; and

That the Clerk further acquaint that House that: (a) the Senate desires the concurrence of the House of Commons in the division of Bill C-10; (b) the Senate has passed Bill C-10A without amendment; and (c) the Senate is further considering Bill C-10B.

Points of Order were raised with respect to the wording of the Message to the House of Commons.

Debate.

SPEAKER'S RULING

The question raised by Senator Lynch-Staunton is whether the message is incorrect in that it sends back Bill C-10 when the committee only dealt with Bill C-10A, having divided it. I believe the message is correct. To not return the bill to the House would be incorrect because the House may, for instance, decide not to accept the Senate's message that it has divided the bill, similar to their process when dealing with amendments. They could treat it like an amendment and accept or not accept it. To receive only the appendices created by the committee would leave the House of Commons without the bill to send back. To receive the bill, we must send the bill back. In the message to the House we have asked that the bill be divided because the committee of our chamber reported it to Senate in that form.

Honourable senators, I must say that I am relying also on the rulings given on this point by the then Speaker of the Senate and the then Speaker of House of Commons in 1988 when Bill C-103 was the subject of a similar conversation, debate or discussion in this place and in the other place. Those rulings, one of which was voted against by a majority of voices in the Senate, did not raise the message as a concern. In other words, I am relying on the fact the Senate accepted that process then. It was also accepted as the correct procedure in the House of Commons in then Speaker Fraser's ruling. Accordingly, I rule that there is no error in the message.

Ordered, That all remaining Orders be postponed until the next sitting.

Étant donné ce qui s'est passé en 1988, je crois qu'il serait juste de dire que la version originale du message de 1988 est un bon modèle. Cela dit, les sénateurs peuvent faire des rappels au Règlement pour ce qui est du contenu du message s'ils soupçonnent une erreur factuelle ou procédurale. Cependant, pour ce qui est de la question de savoir si le message est une motion sujette à débat, ma décision est la suivante : le rappel au Règlement du sénateur Kinsella n'est pas fondé. Par conséquent, le message que j'ai lu hier est dans les règles et sera envoyé à la Chambre des communes sur-le-champ.

L'honorable Président lit le message à la Chambre des communes, comme suit :

Ordonné : Que le Greffier reporte ce projet de loi à la Chambre des communes et l'informe qu'il a scindé le projet de loi en deux : projet de loi C-10A, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu, et le projet de loi C-10B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux), les deux projets de loi étant annexés au message à titre d'Appendices « A » et « B » respectivement; et

Que le Greffier l'informe en outre que le Sénat : a) souhaite le consentement de la Chambre des communes à la scission du projet de loi C-10; b) a adopté le projet de loi C-10A sans amendement; et c) poursuit son étude du projet de loi C-10B.

Des rappels au Règlement sont soulevés concernant le libellé du message à la Chambre des communes.

Débat.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

La question que soulève le sénateur Lynch-Staunton est celle de savoir si le message est inexact puisqu'il consiste à renvoyer le projet de loi C-10 alors que le comité ne s'est penché que sur le projet de loi C-10A, après avoir scindé le projet de loi C-10 en deux. Je crois que le message est exact, car il aurait été inexact de ne pas renvoyer le projet de loi à la Chambre. En effet, la Chambre aurait pu décider, par exemple, de faire comme elle le fait avec des amendements, c'est-à-dire de ne pas accepter le message du Sénat l'informant qu'il avait scindé le projet de loi en deux. Elle pourrait traiter ce cas comme un amendement et l'accepter ou le refuser. Si elle recevait seulement les appendices créés par le comité, la Chambre des communes n'aurait pas de projet de loi à renvoyer. Pour recevoir le projet de loi, il faut le renvoyer. Dans son message à la Chambre, le Sénat lui demande que le projet de loi soit scindé en deux parce que le comité sénatorial l'a renvoyé au Sénat sous cette forme.

Honorables sénateurs, je dois dire que je m'appuie aussi sur les décisions rendues à ce sujet en 1988 par le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes de l'époque lorsque le projet de loi C-103 a fait l'objet d'un débat ou d'une discussion similaire ici et à l'autre endroit. Ces décisions, dont une a été rejetée par une majorité de sénateurs, n'ont pas remis en question le message. Autrement dit, je me fonde sur le fait qu'à l'époque cette procédure a été acceptée par le Sénat. Elle a aussi été jugée correcte à l'époque par le Président Fraser de la Chambre des communes. Par conséquent, je déclare que le message n'est pas erroné.

Ordonné : Que tous les articles qui restent à l'ordre du jour soient différés à la prochaine séance.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 3:48 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 15 h 48 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)**Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry**

The names of the Honourable Senators Fraser and Hubley substituted for those of the Honourable Senators Hubley and Moore (*December 3*).

The name of the Honourable Senator Moore substituted for that of the Honourable Senator Fraser (*December 4*).

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The name of the Honourable Senator Jaffer substituted for that of the Honourable Senator Banks (*December 3*).

The name of the Honourable Senator Rompkey added to the membership (*December 3*).

The name of the Honourable Senator Banks substituted for that of the Honourable Senator Jaffer (*December 4*).

The name of the Honourable Senator Rompkey removed from the membership (*December 4*).

Modifications de la composition des comités conformément au paragraphe 85(4) du Règlement**Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts**

Les noms des honorables sénateurs Fraser et Hubley substitués à ceux des honorables sénateurs Hubley et Moore (*3 décembre*).

Le nom de l'honorable sénateur Moore substitué à celui de l'honorable sénateur Fraser (*4 décembre*).

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Le nom de l'honorable sénateur Jaffer substitué à celui de l'honorable sénateur Banks (*3 décembre*).

Le nom de l'honorable sénateur Rompkey ajouté à la liste des membres (*3 décembre*).

Le nom de l'honorable sénateur Banks substitué à celui de l'honorable sénateur Jaffer (*4 décembre*).

Le nom de l'honorable sénateur Rompkey enlevé de la liste des membres (*4 décembre*).

APPENDIX "A"
(see p. 281)

Wednesday, December 4, 2002

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

SECOND REPORT

Your Committee, to which were referred the Supplementary Estimates "A", 2002-2003, has, in obedience to the Order of Reference of November 5, 2002, examined the said estimates and herewith presents its report.

Respectfully submitted,

Le président,

LOWELL MURRAY

Chairman

ANNEXE « A »
(voir p. 281)

le mercredi 4 décembre 2002

Le Comité sénatorial permanent des Finances nationales a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité auquel a été déferé le Budget supplémentaire des dépenses « A » 2002-2003, a, conformément à l'ordre de renvoi du 5 novembre 2002, examiné ledit Budget et présente ici son rapport.

Respectueusement soumis,

REPORT ON THE SUPPLEMENTARY
ESTIMATES (A), 2002-2003

INTRODUCTION

Your Committee held a meeting on Tuesday, November 26, 2002 to review these supplementary estimates. At this meeting, officials of the Treasury Board Secretariat appeared as witnesses and provided three explanatory tables, which form part of this report. Together the tables summarise the major changes in the federal government's financing requirements in the fiscal year 2002-2003. Supplementary Estimates "A" are the first of a set of Supplementary Estimates that will be issued in this fiscal year.

OVERVIEW

Three tables provided by the Treasury Board Secretariat are reproduced below. Together, they provide a quick summary of the changes proposed by these Supplementary Estimates. Table 1, entitled "Summary of Expenditure Framework for 2002-2003," indicates that of the \$172.9 billion set out in the budget, \$168.3 billion has been listed in the estimates to date.

Table 1

SUMMARY OF EXPENDITURE FRAMEWORK
FOR 2002-2003

Expenditure Framework:

Budgetary Main Estimates	\$ 168.3 billion*
Budgetary Estimates To Date	\$ 168.3 billion
Projected Budgetary Expenditures	\$ 172.9 billion

SOURCE: Treasury Board of Canada.

* Budgetary Estimates will always differ from Projected Budgetary Expenditures due to adjustments not reflected in Estimates for such items as anticipated lapses, budgetary reductions and those expenditures already recognized in prior years.

RAPPORT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
DES DÉPENSES « A » 2002-2003

INTRODUCTION

Le Comité s'est réuni le mardi 26 novembre 2002 pour examiner ces prévisions de dépenses supplémentaires. Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor qui ont témoigné à cette réunion ont fourni les trois tableaux explicatifs qui font partie du présent rapport. Ces tableaux résument les principaux changements survenus dans les besoins financiers du gouvernement fédéral pour l'exercice 2002-2003. Le Budget supplémentaire des dépenses « A » est le premier des budgets supplémentaires qui seront déposés au cours de la présente année financière.

APERÇU

Les trois tableaux du Secrétariat du Conseil du Trésor reproduits ci-dessous donnent un aperçu des changements proposés dans ce budget supplémentaire. Le Tableau 1, « Sommaire du cadre des dépenses et des prévisions pour 2002-2003 », indique que, sur les dépenses budgétaires prévues de 172,9 milliards de dollars, 168,3 milliards ont été inscrits dans les prévisions à ce jour.

Tableau 1

SOMMAIRE DU CADRE DES DÉPENSES
POUR 2002-2003

Cadre des dépenses

Budgétaire du Budget principal des dépenses	168,3 \$ milliards*
Budgétaire des prévisions à ce jour	168,3 \$ milliards
Dépenses budgétaires prévues	172,9 \$ milliards

SOURCE : Conseil du Trésor du Canada

* Les prévisions budgétaires seront toujours différentes des dépenses budgétaires prévues à cause des rajustements non reflétés dans les prévisions pour des postes comme les péremptions prévues, les réductions budgétaires et les dépenses comptabilisées dans les années antérieures.

In Table 2, "Estimates to Date for 2002-2003," we observe that total planned spending will increase from the \$170.4 billion reported in the Main Estimates to \$176.4 billion. The \$6 billion increase is made up of \$5.8 billion listed in these Supplementary Estimates. The balance is made up of unexpended funds.

The bulk of the expenditures in the Main Estimates, \$116.0 billion or 65.8%, are statutory expenditures that do not require a vote. However, most of the Supplementary Estimates, \$3.8 billion of the \$6.0 billion require parliamentary approval. The \$6.0 billion change in the total estimates proposed in the Supplementary Estimates represents a 3.5% increase in the original planned government expenditures for the fiscal year 2002-2003.

Table 2

ESTIMATES TO DATE FOR 2002-2003

(in thousands of dollars)	TO BE VOTED	STATUTORY	TOTAL
Main Estimates			
* Budgetary	56,268,974	112,056,146	168,325,120
Non-Budgetary	80,223	1,961,602	2,041,825
	\$56,349,197	\$114,017,748	\$170,366,945
Supplementary Estimates (A)			
Budgetary	3,759,074	830,392	4,589,466
Non-Budgetary	2,500	1,182,050	1,184,550
	\$3,761,574	\$2,012,442	\$5,774,016
** Unexpended Funds			
Budgetary	223,266	—	223,266
Non-Budgetary	—	—	—
	\$223,266	—	\$223,266
*** Total Estimates To Date			
Budgetary	60,251,314	112,886,538	173,137,852
Non-Budgetary	82,723	3,143,652	3,226,375
	\$60,334,037	\$116,030,190	\$176,364,227

SOURCE: Treasury Board of Canada.

* Budgetary Estimates will always differ from Projected Budgetary Expenditures due to adjustments not reflected in Estimates for such items as anticipated lapses, budgetary reductions and those expenditures already recognized in prior years.

** This amount represents unexpended funds that were appropriated in 2001-2002 for CCRA and Parks Canada and which will be spent in 2002-2003.

*** Totals may differ from those shown in the Blue Book due to rounding.

Dans le Tableau 2, « État des prévisions à ce jour pour 2002-2003 », on observe que les prévisions de dépenses totales passeront des 170,4 milliards de dollars déclarés dans le Budget principal à 176,4 milliards. L'augmentation de 6 milliards englobe les 5,8 milliards inscrits dans ce Budget supplémentaire. Le reste se compose de fonds non dépensés.

Le gros des dépenses dans le Budget principal des dépenses, 116,0 milliards de dollars ou 65,8 p. 100, sont des dépenses législatives qui n'exigent pas de vote. Cependant, la plupart des prévisions supplémentaires, 3,8 milliards sur 6,0 milliards exigent l'approbation parlementaire. L'augmentation proposée dans le Budget supplémentaire de 6 milliards de dollars par rapport aux prévisions de dépenses totales représente une augmentation de 3,5 p. 100 par rapport aux prévisions de dépenses originales du gouvernement pour l'exercice 2002-2003.

Tableau 2

ÉTAT DES PRÉVISIONS À CE JOUR POUR 2002-2003

(en milliers de dollars)	AUTORISATIONS À VOTER	LÉGISLATIVES	TOTAL
*Budget principal des dépenses			
* Budgétaire	56 268 974	112 056 146	168 325 120
Non-budgétaire	80 223	1 961 602	2 041 825
	56 349 197 \$	114 017 748 \$	170 366 945 \$
Budget supplémentaire des dépenses (A)			
Budgétaire	3 759 074	830 392	4 589 466
Non-budgétaire	2 500	1 182 050	1 184 550
	3 761 574 \$	2 012 442 \$	5 774 016 \$
** Fonds non dépensés			
Budgétaire	223 266	—	223 266
Non-budgétaire	—	—	—
	223 266 \$	—	223 266 \$
*** Total des prévisions à ce jour			
Budgétaire	60 251 314	112 886 538	173 137 852
Non-budgétaire	82 723	3 143 652	3 226 375
	60 334 037 \$	116 030 190 \$	176 364 227 \$

SOURCE : Conseil du Trésor du Canada

* Les prévisions budgétaires seront toujours différentes des dépenses budgétaires prévues à cause des rajustements non reflétés dans les prévisions pour des postes comme les péremptions prévues, les réductions budgétaires et les dépenses comptabilisées dans les années antérieures.

** Ce montant représente les fonds non dépensés qui ont été affectés en 2001-2002 pour l'ADRC et Parcs Canada et qui seront dépensés en 2002-2003.

*** Les totaux peuvent être différents de ceux indiqués dans le Livre bleu à cause de l'arrondissement des chiffres.

Finally, Table 3 entitled "Supply to Date for 2002-2003" summarises the appropriations that have been approved to date. *Appropriation Act No 1* has approved \$16.9 billion while *Appropriation Act No 2* approved another \$39.4 billion for a total appropriation of \$56.3 billion. The current appropriation sought in the Supplementary Estimates (A) would add a further \$3.8 billion, to increase the total appropriations to \$60.1 billion.

Table 3

SUPPLY TO DATE FOR 2002-2003

Unexpended funds appropriated in 2001-2002 which will be spent in 2002-2003	\$ 223,266,374
Two Appropriation Acts have been approved in respect of the Estimates for 2002-2003	
Appropriation Act No. 1, 2002-2003	
Granted Interim Supply for the 2002-2003	
Main Estimates equal to an initial	
Allocation of 3/12ths for all votes and	
49 votes received additional proportions	
	\$ 16,908,361,503.73
Appropriation Act No. 2, 2002-2003	
Granted Full Supply for the 2002-2003	
Main Estimates	
	\$ 39,440,835,295.27
Total Approved to Date	<u><u>\$ 56,349,196,799.00</u></u>
Supply Awaiting Approval:	
For the whole of Supplementary Estimates (A), 2002-2003	
	\$ 3,761,573,812.00
Supply to date for 2002-2003	<u><u>\$ 60,110,770,611.00</u></u>

SOURCE: Treasury Board of Canada.

Supplementary Estimates "A" 2002-2003 provide estimates of the spending requirements for departments or agencies of the federal government, and as usual, Senators showed interest in both the general spending plans and specific items in these new estimates.

Mr. Rick Neville, Deputy Comptroller General, and Mr. David Bickerton, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Directorate, from the Comptrollership Branch of the Treasury Board Secretariat, outlined some of the significant changes in the Estimates and responded to questions from the Members of the Committee. They noted that items included in these Supplementary Estimates serve two purposes. First, they seek Parliament's authority to spend \$3.8 billion on expenditures for 2002-2003. These are expenditures that were not provided for in the 2002-2003 Main Estimates because they were not sufficiently developed or known. However, they were provided for in the Minister of Finance's October 2002 Economic Statement and Fiscal Update.

The second purpose of these estimates is to provide Parliament with information about changes in projections of statutory spending it has already approved in legislation. These changes amounting to \$2.0 billion are included in these estimates.

Among the larger voted items are:

- \$631.6 million to the Treasury Board Secretariat to supplement other appropriations on behalf of other departments and agencies regarding compensation for collective bargaining;

Enfin, le Tableau 3, « État des crédits à ce jour pour 2002-2003 », résume les affectations de crédits qui ont été approuvées à ce jour. La *Loi de crédits n° 1* totalise 16,9 milliards de dollars et la *Loi de crédits n° 2* 39,4 milliards pour un total de 56,3 milliards. Les affectations de crédits demandées dans le Budget supplémentaire des dépenses « A » s'élèvent à 3,8 milliards, ce qui porterait le total des affectations de crédits à 60,1 milliards.

Tableau 3

ÉTAT DES CRÉDITS À CE JOUR POUR 2002-2003

Les fonds non dépensés qui ont été affectés en 2001-2002 et qui seront dépensés en 2002-2003	223 266 374 \$
Deux lois de crédits ont été approuvées à l'égard du Budget des dépenses 2002-2003	
Loi de crédits n° 1 pour 2002-2003	
Crédits provisoires accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses 2002-2003 égaux à une répartition initiale de 3/12 pour tous les crédits et 49 crédits ont reçu des proportions supplémentaires	
	16 908 361 503,73 \$
Loi de crédits n° 2 pour 2002-2003	
Totalité des crédits accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses 2002-2003	
	39 440 835 295,27 \$
Total approuvé à ce jour	<u><u>56 349 196 799,00 \$</u></u>
Crédits — Approbation en suspens	
Crédits pour l'ensemble du Budget Supplémentaire des dépenses (A) 2002-2003	
	3 761 573 812,00 \$
État des crédits à ce jour pour 2002-2003	<u><u>60 110 770 611,00 \$</u></u>

SOURCE : Conseil du Trésor du Canada

Le Budget supplémentaire des dépenses « A » 2002-2003 présente les prévisions de dépenses des ministères et organismes du gouvernement fédéral et, comme d'habitude, les sénateurs se sont intéressés à la fois aux plans de dépense généraux et à des postes budgétaires particuliers.

MM. Rick Neville, sous-contrôleur général, et David Bickerton, directeur général, Direction des opérations et des prévisions de dépenses, de la Direction générale de la fonction de contrôleur du Secrétariat du Conseil du Trésor, ont fait état des faits saillants du budget supplémentaire et ont répondu aux questions des membres du Comité. Ils ont noté que les postes inscrits dans ce budget supplémentaire répondent à deux objectifs. D'abord, ils visent à obtenir du Parlement l'autorisation d'ajouter 3,8 milliards de dollars aux prévisions de 2002-2003. Ces dépenses n'étaient pas inscrites dans le Budget principal 2002-2003 parce qu'elles n'étaient pas suffisamment étudiées ou connues. Cependant, elles figuraient dans la Mise à jour économique et financière du ministre des Finances d'octobre 2002.

L'autre objectif du budget supplémentaire est de mettre le Parlement au courant des changements dans les prévisions relatives aux dépenses qu'il a déjà approuvées par voie législative. Ces changements totalisant 2 milliards de dollars sont inclus dans ces prévisions de dépenses.

Parmi les principaux crédits votés, mentionnons :

- 631,6 millions de dollars au Secrétariat du Conseil du Trésor en tant que complément à d'autres crédits au nom d'autres ministères et organismes en matière de rémunération à la suite des négociations collectives;

- \$584.4 million to 71 departments and agencies under the carry forward provision in order to meet various operational needs originally forecast for 2001-2002. The purpose of this measure is to reduce year-end spending and to improve cash management. It enables managers to carry forward from one year to another up to 5 per cent of their operating budget from the previous year;
- \$202.7 million to 18 departments and agencies for public security and anti-terrorism (PSAT) initiatives;
- \$195.7 million to the Canadian International Development Agency (CIDA) to meet additional grant requirements for international development assistance;
- \$190 million to 14 departments and agencies to discharge their responsibilities in organizing events related to International Summits in Canada, specifically chairing the G8 process in 2002, including the Leaders' Summit in Kananaskis and hosting over 40 preparatory meetings of Ministers and Senior Officials;
- \$183.6 million to the Canadian Institutes of Health Research to continue to build on their capacity to create and translate new knowledge for improving health;
- \$162.5 million to Human Resources Development Canada for operating costs to administer the new "direct financing" arrangement for the Canada Student Loans Program and to increase loan recovery activities (\$70.6 million) and to help alleviate and prevent homelessness (\$91.9 million);
- \$147.3 million to 15 departments and agencies to fund projects related to the Government On-Line strategy, the government's initiative to provide Canadians with information and services on the Internet by 2005;
- \$135.8 million to National Defence for pay comparability for Canadian Forces and pay adjustments and environmental allowances for officers and non-commissioned members;
- \$92.6 million to Veterans Affairs to cover increased disability pension costs for veterans and their dependants;
- \$85 million to the Canada Mortgage and Housing Corporation to help stimulate the production of affordable housing in urban centres and remote communities;
- \$75 million to Health Canada for sustainability of the Non-Insured Health Benefits program for First Nations and Inuit in 2002-2003;
- \$72 million to the Department of Justice for the continued implementation of the Canadian Firearms Program;
- 584,4 millions de dollars à 71 ministères et organismes pour le report du budget de fonctionnement initialement prévu en 2001-2002. Cette mesure vise à réduire les dépenses de fin d'exercice et à améliorer la gestion de la trésorerie. Elle permet aux gestionnaires de reporter d'une année à une autre un montant pouvant atteindre 5 p. 100 du budget de fonctionnement de l'année précédente;
- 202,7 millions de dollars à 18 ministères et organismes dans le cadre de l'Initiative en matière de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme (SPAT);
- 195,7 millions de dollars à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour des besoins additionnels en matière de subventions pour l'aide au développement international;
- 190,0 millions de dollars à 14 ministères et organismes pour les relever de leurs responsabilités pour l'organisation d'événements liés aux Sommets internationaux au Canada, particulièrement la présidence du G8 en 2002, y compris le Sommet des chefs d'État à Kananaskis et l'organisation de plus de 40 réunions préparatoires de ministres et hauts fonctionnaires;
- 183,6 millions de dollars aux Instituts de recherche en santé du Canada pour qu'ils continuent de renforcer leur capacité à créer et appliquer les nouvelles connaissances qui amélioreront la santé;
- 162,5 millions de dollars à Développement des ressources humaines Canada au titre des frais de fonctionnement du nouveau régime de « financement direct » du Programme canadien de prêts aux étudiants et pour augmenter les activités de recouvrement des prêts (70,6 millions de dollars) et aider à atténuer et à prévenir le problème des sans-abri (91,9 millions de dollars);
- 147,3 millions de dollars pour 15 ministères et organismes afin de financer des projets liés à la stratégie du Gouvernement en direct, l'initiative du gouvernement visant à fournir aux Canadiens un meilleur accès à l'information et aux services gouvernementaux sur Internet d'ici 2005;
- 135,8 millions de dollars au ministère de la Défense nationale au titre de la comparabilité de la rémunération pour les Forces canadiennes et du redressement de la solde et des indemnités d'environnement pour les officiers et les militaires du rang;
- 92,6 millions de dollars aux Anciens combattants pour absorber les coûts accrus au titre des pensions d'invalidité versées aux anciens combattants et à leurs personnes à charge;
- 85,0 millions de dollars à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour aider à stimuler la production de logements abordables dans les centres urbains et les collectivités éloignées;
- 75,0 millions de dollars à Santé Canada pour assurer la viabilité du Programme des services de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits en 2002-2003;
- 72,0 millions de dollars pour que le ministère de la Justice continue de mettre en œuvre le Programme canadien de contrôle des armes à feu;

- \$55.9 million to the Department of Justice and the Federal Court of Canada for additional costs related to unique legal cases; and
- \$52.4 million to the Canada Customs and Revenue Agency to implement six initiatives including the Reporting of Federal Construction contracts, Tax Measures Affecting Individuals, Deferral of Corporation Tax Instalments for Small Businesses, Air Travellers Security Charge, First Nations Taxation, and Tax on Income.

In his opening remarks, Mr. Neville thanked the Committee for its analysis and recommendations on the use of Treasury Board Vote 5. He informed the Committee that Treasury Board Officials are preparing a response to the Committee Report. He also stated that a proposed new policy statement and refined guidelines on the use of Vote 5 will be considered by the Treasury Board Ministers early in the New Year and any changes would be reflected in the Main Estimates documents to be tabled in Parliament in March 2003.

In its review of the estimates, the Committee expressed an interest in a number of spending items. For instance, Senators were interested in the process by which the government determines the level of support that it will provide for international events that are held on Canadian soil. Specifically, they wanted to know if cost limits were established at the time that the government agreed to fund part or all of events such as the "Catholic World Youth Day" or the Queen's recent visit to Canada. It should be noted that the Senators did not question the merit of supporting such events; only whether guidelines in the form of spending limits for such government support existed. Senators are interested in knowing if budget limits on spending for such occasions exist. While, Mr. Neville assured the Committee that all expenses are thoroughly vetted by the Secretariat before the government accepts them, the Senators believe that the process should establish, beforehand, limits on the level of government support that would be available for any event, and that these amounts should be reported in the Main Estimates.

The Committee noted that a large part (\$72 million) of the \$179 million in new appropriation sought by the Department of Justice is for the Canadian Firearms Program. Senators continue to be concerned about the spiralling costs in the implementation of this program. A year ago (National Finance, Issue 30, November 21, 2002) the Committee was told that total expenditure on the Canadian Firearms Program had reached \$689.8 million, already well in excess of the original forecasted implementation costs of approximately \$80 million as announced in 1995, when the program was being considered in Parliament.

In previous testimony before the Committee on the Canadian Firearms Program, Mr. Neville suggested that the original cost estimates were valid, but that numerous changes in the program, as it was being implemented, are at the root of the cost increases. However, Mr. Neville stated that:

From the Treasury Board Secretariat perspective, we are very concerned about this file. I do believe that if we were to discuss this in a few months, we probably would have additional information to provide. I will say that we are extremely concerned about this file.

- 55,9 millions de dollars au ministère de la Justice et à la Cour fédérale du Canada afin de couvrir les coûts supplémentaires pour des causes judiciaires particulières.
- 52,4 millions de dollars à l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour la mise en oeuvre de six initiatives dont les rapports sur les contrats fédéraux de construction, les mesures fiscales touchant les particuliers, le report des acomptes provisionnels de l'impôt sur les sociétés pour les petites entreprises, le droit sur la sécurité des passagers du transport aérien, l'imposition des Premières nations et l'impôt sur le revenu.

Dans sa déclaration préliminaire, M. Neville a remercié le Comité pour son analyse et ses recommandations relatives à l'utilisation du crédit 5 du Conseil du Trésor. Il a informé le Comité que les fonctionnaires du Conseil du Trésor sont en train de préparer une réponse au Rapport du Comité. De plus, il a déclaré qu'une proposition pour un nouvel énoncé de politique et des lignes directrices à l'égard de l'utilisation du crédit 5 sera soumise pour la considération des Ministres du Conseil du Trésor tôt dans la nouvelle année et tout changement sera effectué dans le Budget principal des dépenses qui sera déposé au Parlement en mars 2003.

Dans le cadre de son examen du budget supplémentaire, le Comité s'est intéressé à un certain nombre de postes de dépenses. Par exemple, les sénateurs se sont interrogés sur la façon dont le gouvernement détermine le niveau de soutien qu'il apporte aux événements internationaux qui se tiennent en sol canadien. Plus précisément, ils voulaient savoir s'il y avait une limite établie aux coûts au moment où le gouvernement a accepté de financer tout ou partie d'événements comme la « Journée mondiale de la jeunesse catholique » ou la récente visite de la reine au Canada. Précisons que les sénateurs ne contestent pas l'opportunité d'appuyer ces événements, mais veulent simplement savoir s'il existe en la matière des lignes directrices sous forme de plafonds de dépenses. Les sénateurs veulent savoir s'il existe des limites aux dépenses dans ces circonstances. M. Neville a assuré au Comité que toutes les dépenses étaient d'abord approuvées par le Secrétariat, mais les sénateurs croient qu'il faudrait établir des limites à l'avance au soutien que le gouvernement peut apporter à ces événements et déclarer les sommes approuvées dans le Budget principal des dépenses.

Le Comité note qu'une bonne partie (72 millions de dollars) des crédits supplémentaires de 179 millions de dollars demandés par le ministère de la Justice est destinée au Programme canadien de contrôle des armes à feu. Les sénateurs s'inquiètent toujours de la montée en flèche des frais de mise en oeuvre de ce programme. Il y a un an (Finances nationales, fascicule 30, 21 novembre 2001), le Comité apprenait que le Programme canadien de contrôle des armes à feu avait déjà coûté en tout 689,8 millions de dollars, soit bien plus que les prévisions de frais de fonctionnement d'environ 80 millions annoncées en 1995, lorsque le programme était à l'étude au Parlement.

Lors d'une comparution antérieure devant le Comité au sujet du Programme canadien de contrôle des armes à feu, M. Neville a déclaré que les prévisions originelles étaient valides, mais que les nombreux changements apportés au programme en cours de mise en oeuvre avaient entraîné des augmentations. Cependant, M. Neville a déclaré que :

Il est justifié de se poser la question. Le Conseil du Trésor est très préoccupé par ce dossier. À mon avis, si nous en reparlions dans quelques mois, nous aurions probablement d'autres précisions à vous donner. Je vous avoue que nous sommes extrêmement préoccupés par ce dossier.

With the present supplementary estimates, the cumulative total since 1995 will reach \$810.8 million. He informed the Committee that the Office of the Auditor General is examining the program and that the Department of Justice is also conducting an internal review. Reports on these examinations and evaluations are expected shortly.

Some Senators suggested that in light of the alarming growth in the level of cost associated with the implementation of the Canadian Firearms Program, that the Committee conduct its own enquiry into the administration of the program. They suggested that the Committee consider inviting the Minister of Justice and his officials to explain the growing costs of this program.

Questions on the effectiveness of the registration process of the Canadian Firearms Program led to questions on the process by which government programs are evaluated for their efficiency and effectiveness. Mr. Neville explained that the individual departments are currently responsible for conducting internal reviews and evaluations of their programs. The Treasury Board Secretariat has a government wide responsibility for monitoring this activity and verifying that proper procedures are used to conduct reviews and evaluations. The Secretariat does not itself conduct any evaluation of programs.

Some Senators noted that there remain problems with the way that departments report their activities to Parliament. In particular, they find discrepancies between the stated objectives listed in the Report on Plans and Priorities and the assessment of outcomes found in the Departmental Performance Reports. Specifically, they are disappointed that there still seems to be reluctance in departments to acknowledge any shortcomings in achieving their stated objectives. Furthermore, Senators noted that it is difficult for them to assess the success or failure of departments because there are too many differences in the format of the two types of documents. These differences make it difficult to compare the reported outcomes against the stated objectives.

Under Vote 25a, the Canadian Transportation Accident Investigation and Safety Board is seeking an additional \$2.94 million, an increase of 13.5% in program expenditures, to cover further costs associated with the Swissair Flight 111 investigation. This Committee has already heard evidence from officials of the Board on the investigation and the provisions of the Chicago Convention of the International Civil Aviation Organisation, which sets out the cost liabilities associated with flight disaster investigations. Specifically, the Committee is well aware that this agreement stipulates that Canada will bear the entire cost of the investigation. However, the Committee's Second Report, dated December 2, 1999, stated:

In the longer term the Committee would suggest that the government seek to change the relevant sections of the Chicago Convention, such that international carriers assume some liabilities for the investigation and clean-up of air disasters.

The Senators expressed a wish to pursue this matter at a later date with the responsible government ministers or officials. Mr. Neville also informed the Committee that the total cost of the investigation (including these Supplementary Estimates) has reached \$62.6 million.

Avec le présent budget supplémentaire, le total cumulatif depuis 1995 atteindra 810,8 millions de dollars. Il a informé le Comité que le Bureau de la vérificatrice générale examinait le programme et que le ministère de la Justice procédait à un examen interne. Les rapports relatifs à ces examens sont attendus sous peu.

Étant donnée l'augmentation alarmante des frais de mise en œuvre du Programme canadien de contrôle des armes à feu, certains sénateurs ont proposé que le Comité ouvre lui-même une enquête sur l'administration du programme. Le Comité devrait, selon eux, envisager d'inviter le ministre de la Justice et ses fonctionnaires pour qu'ils lui expliquent les raisons de l'augmentation des frais du programme.

Les questions concernant l'efficacité du processus d'enregistrement du Programme canadien de contrôle des armes à feu ont conduit à des questions sur le processus d'évaluation de l'efficacité et de l'efficacités des programmes gouvernementaux. M. Neville a expliqué que c'était actuellement aux ministères qu'il incombe de soumettre leurs programmes à des examens et à des évaluations internes. Le Secrétariat du Conseil du Trésor est chargé à l'échelle de l'administration fédérale de surveiller cette activité et de vérifier que des procédures appropriées président à l'exécution des examens et des évaluations. Le Secrétariat ne procède pas lui-même à l'évaluation des programmes.

Certains sénateurs ont noté qu'il subsistait des problèmes dans la façon dont les ministères font rapport de leurs activités au Parlement. En particulier, ils constatent des écarts entre l'objectif déclaré dans le Rapport sur les plans et les priorités et l'évaluation des résultats obtenus dans le Rapport ministériel sur le rendement. Plus précisément, ils sont déçus de voir qu'il semble encore y avoir dans les ministères de la résistance à reconnaître les écarts par rapport aux objectifs déclarés. En outre, les sénateurs notent qu'il leur est difficile d'évaluer le succès ou l'échec des ministères parce qu'il y a trop de différences de présentation entre les deux types de documents. Ces différences font qu'il est difficile de comparer les résultats obtenus avec les objectifs déclarés.

En vertu du crédit 25a, le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports cherche à obtenir un supplément de 2,94 millions de dollars, soit une hausse de 13,5 p. 100 de ses dépenses de programme, pour couvrir les frais additionnels associés à l'enquête sur le vol 111 de Swissair. Le Comité a déjà reçu le témoignage d'agents du Bureau au sujet de l'enquête et des dispositions de la Convention relative à l'aviation civile internationale (Convention de Chicago), qui fixe les obligations financières liées aux enquêtes sur les catastrophes aériennes. Or le Comité sait pertinemment que cet accord prévoit que le Canada doit supporter la totalité des frais de l'enquête. Cependant, voici ce qu'il déclarait dans son deuxième rapport en date du 2 décembre 1999 :

À long terme, il suggère que le gouvernement tente de faire changer les articles pertinents de la Convention de Chicago, afin que les transporteurs internationaux assument une certaine responsabilité pour les enquêtes et le nettoyage après les accidents aériens.

Les sénateurs ont exprimé le désir de poursuivre cette question à une date ultérieure avec les ministres ou fonctionnaires responsables du gouvernement. M. Neville a également informé le Comité que le coût total de l'enquête (y compris ces prévisions de dépenses supplémentaires) atteignait 62,6 millions de dollars.

The Committee observed that the Department of Human Resources Development has a budget of \$29.1 billion and is seeking new appropriations of \$192.9 million. Under Vote 5a, the Department's contributions for human resource investments, it is seeking an 11.5% increase (\$106.0 million) over the original amount of \$925.6 million set aside for this Vote. Of this amount it will earmark \$91.9 million of new funding to help alleviate and prevent homelessness under the National Homelessness Initiative (NHI), a program which originally was intended to provide \$753 million over three years to ensure community access to programs, services and support for reducing and alleviating homelessness in urban and rural regions across all the provinces and territories. The National Homelessness Initiative works through partnerships with community organizations, the private sector and all levels of government. Some Senators inquired whether this \$91.9 million was completely new funding for the housing initiative. Mr Neville assured the Committee that this was part of the original \$753 million set aside for this program.

At \$65.0 billion, the Department of Finance has the largest planned spending for 2002-2003. The Committee notes that in the Supplementary Estimates, the Department requests an additional appropriation of \$249.8 million. Most of the new money (\$230.1 million) represents a transfer payment to the "International Development Association." This is a 114.6% increase over the \$200.8 million originally requested in the Main Estimates in March of this year. Some Senators sought additional information on the nature and functions of the Association. They also wanted further information on the operations of the agency and on the events that triggered the current transfer payment. Although the officials of the Treasury Board Secretariat could not elaborate further at this time, they did commit themselves to provide the requested information at a later date.

Finally, some Senators enquired about the Treasury Board's response to two recommendations contained in the Committee's 19th Report, entitled *Report on The National Capital Commission* dated June 2002.

The specific recommendations were:

Recommendation 2

We recommend that the Treasury Board rescind its 1991 Real Asset Management Funding Strategy as it relates to the National Capital Commission and that monies received by the Commission for the sale of surplus assets be directed to the Consolidated Revenue Fund as these were assets held for all Canadians.

And

Recommendation 3

We recommend that the National Capital Commission approach Parliament through the Treasury Board for the necessary resources should the Commission require such monies to effectively operate and manage its real estate assets.

Mr. Neville felt that he could not respond at this time, but promised to provide the Committee with an answer in the near future.

Le Comité a observé que le ministère du Développement des ressources humaines avait un budget de 29,1 milliards de dollars et qu'il cherchait à obtenir un supplément de 192,9 millions. Pour le crédit 5a, les contributions du Ministère à l'investissement dans les ressources humaines, il demande une augmentation de 11,5 p. 100 (106 millions) par rapport au montant de 925,6 millions de dollars prévu à cette fin. Il va employer 91,9 millions de ce supplément pour aider à soulager et à prévenir l'itinérance dans le cadre de l'Initiative nationale pour les sans-abri, programme qui à l'origine devait consacrer 753 millions de dollars sur trois ans à assurer l'accès des collectivités aux programmes, aux services et aux soutiens conçus pour réduire et soulager l'itinérance dans les régions urbaines et rurales des dix provinces et des trois territoires. L'*Initiative nationale pour les sans-abri* repose sur des partenariats avec des organismes communautaires, le secteur privé et tous les ordres de gouvernement. Certains sénateurs ont demandé si ces 91,9 millions de dollars représentaient des fonds nouveaux. M. Neville a assuré au Comité qu'il faisait partie de la somme de 753 millions de dollars originellement affectée au programme.

À 65 milliards de dollars, les prévisions de dépenses du ministère des Finances pour 2002-2003 sont les plus considérables. Le Comité note que le ministère demande 249,8 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses. Presque tout le supplément (230,1 millions) est absorbé par un paiement de transfert à l'« Association internationale de développement ». Il s'agit d'une hausse de 114,6 p. 100 par rapport aux 200,8 millions demandés dans le Budget principal de mars dernier. Certains sénateurs ont cherché à obtenir de plus amples renseignements sur la nature et les fonctions de l'Association internationale de développement ainsi que sur ses opérations et les événements qui ont donné lieu au paiement de transfert en question. Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor n'avaient pas réponse aux questions des sénateurs, mais ils se sont engagés à les leur fournir.

Enfin, certains sénateurs ont posé des questions au sujet de la réponse du Conseil du Trésor à deux des recommandations du 19^e rapport du Comité, intitulé *Rapport sur la Commission de la capitale nationale*, en date de juin 2002.

En voici le texte :

Recommandation 2

Nous recommandons que le Conseil du Trésor annule sa stratégie de gestion des biens immobiliers adoptée en 1991 telle qu'elle s'applique à la Commission de la capitale nationale et que le produit que la Commission obtiendra de toute vente de biens excédentaires soit versé au Trésor puisque ces biens étaient détenus au nom de tous les Canadiens et les Canadiennes.

et

Recommandation 3

Nous recommandons que la Commission de la capitale nationale s'adresse au Parlement, par l'intermédiaire du Conseil du Trésor, pour toute demande de fonds qu'elle juge nécessaires à son bon fonctionnement et à une gestion efficace de ses biens immobiliers.

M. Neville a estimé qu'il ne pouvait pas sur-le-champ donner une réponse au Comité, mais il a promis de la lui fournir dans un avenir rapproché.

APPENDIX “B”
(see p. 282)

Appendix
to the Third Report of the Standing Committee on
Energy, the Environment and Natural Resources

Your Committee acknowledges the importance of this legislative initiative to protect species at risk in this country and recognizes the decade of effort by many parties that have brought it to fruition.

Nevertheless, we firmly believe that passage of this legislation marks only one step in the work that needs to be done to adequately protect species at risk in this country. Future amendments to this legislation should address outstanding concerns and further strengthen it.

The legislation includes safety net provisions, under the terms of which the federal government will only take action to protect species at risk outside of federal lands if provincial or territorial legislation is ineffective in doing so. Your Committee urges the federal government to ensure that this authority is invoked in cases where the enforcement, and not just the existence, of provincial and/or territorial legislation is deemed to offer insufficient protection. Your Committee wishes the federal government to put adequate resources in place to ensure effective enforcement when the safety net provisions are invoked.

Your Committee believes that the federal government should establish and make public specific criteria that will be used to assess the adequacy of provincial/territorial actions. For example, since no province can take steps to protect any species it has not listed, your Committee believes that the Minister of the Environment should regard provincial failure to list a Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC) listed species as the early warning sign of provincial/territorial inaction that should necessitate invocation of the federal safety net provisions.

Your Committee further recommends that, during the mandated five-year review of the legislation, detailed scrutiny of the operation and impact of the safety net provisions be conducted, as they are essential in ensuring the overall effectiveness of this legislation. In particular, the effectiveness of the legislation in protecting endangered transboundary species should be highlighted. In addition, your Committee recommends that at least two further five-year reviews be conducted.

In Bill C-5, the exercise of federal authority by the Governor-in-Council is discretionary when, in the opinion of the Environment Minister a species is not adequately protected by a province or territory. Your Committee recommends that, during the mandatory five-year review of this legislation consideration be given to making this a mandatory undertaking.

Bill C-5 provides for automatic listing (listing not subject to review by the Governor-in-Council) of species set out in Schedule 1 on the day that this legislation comes into force. As it stands, Schedule 1 only includes species assessed or reassessed by COSEWIC up to November 2001. It does not include the 31 species reassessed by COSEWIC in May 2002, the two species that were emergency listed in October 2002 or the 17 species reassessed in November 2002 (see attached list for greater certainty). Your Committee expects the Minister to add these species to Schedule 1 immediately upon proclamation of the legislation.

ANNEXE « B »
(voir p. 282)

Annexe
au troisième rapport du Comité sénatorial permanent de
l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Le Comité reconnaît combien cette mesure législative est importante pour protéger les espèces en péril au pays et salue la décennie d'efforts déployés par les nombreux intervenants qui l'ont menée à terme.

Néanmoins, nous sommes convaincus que l'adoption du projet de loi n'est qu'une étape du travail qu'il reste à faire pour bien protéger les espèces en péril au pays. Des modifications futures devront porter sur les questions non réglées et renforcer la Loi.

La Loi renferme des dispositions de protection que le gouvernement fédéral ne s'engage à prendre hors des terres fédérales que si la loi provinciale ou territoriale ne peut assurer une protection efficace aux espèces en péril. Le Comité exhorte le gouvernement fédéral à invoquer ce pouvoir lorsqu'il juge que la loi provinciale ou territoriale, ou son application, offre une protection insuffisante. Le Comité souhaite que le fédéral consacre des ressources suffisantes pour l'application du filet de sécurité quand celui-ci est invoqué.

Le Comité est d'avis que le gouvernement fédéral devrait établir et rendre publics les critères qui serviront à évaluer la justesse des mesures provinciales ou territoriales. Ainsi, comme aucune province ne peut prendre des mesures pour protéger des espèces qu'elle n'a pas inscrites, le Comité est d'avis que le ministre de l'Environnement devrait considérer le défaut d'une province ou d'un territoire d'inscrire une espèce désignée par le Comité sur la situation des espèces en péril (COSEPAC) comme un premier signe d'inaction de sa part appelant les mesures de protection prévues à la loi fédérale.

Le Comité recommande en outre que l'examen quinquennal obligatoire de la Loi couvre le fonctionnement et les répercussions des mesures de protection, essentielles à l'efficacité générale de la Loi. Il faudrait s'assurer en particulier que la Loi protège bien les espèces transfrontalières en voie de disparition. Votre Comité recommande également qu'au moins deux autres examens quinquennaux soient menés.

Dans la Loi, le gouverneur en conseil peut exercer le pouvoir fédéral lorsque, de l'avis du ministre de l'Environnement, une espèce n'est pas bien protégée par une province ou un territoire. Le Comité recommande que, durant l'examen quinquennal obligatoire de la Loi, on envisage de rendre obligatoire l'exercice de ce pouvoir.

La Loi prévoit l'inscription automatique des espèces — la liste ne peut être modifiée par le gouverneur en conseil — à l'annexe 1 dès son entrée en vigueur. La version actuelle de l'annexe comprend les espèces évaluées ou réévaluées par le COSEPAC jusqu'en novembre 2001. N'y figurent ni les 31 espèces réévaluées par le COSEPAC en mai 2002, ni les 2 inscrites d'urgence en octobre 2002, ni les 17 réévaluées en novembre 2002 (voir liste ci-jointe). Le Comité exhorte le ministre à ajouter ces espèces à l'annexe 1 dès que la loi sera promulguée.

Your Committee believes that the government has a moral obligation to ensure that those who suffer economic losses from a prohibition on killing/harvesting an endangered species receive the same consideration with regard to compensation, as do those who suffer a loss as a result of having to protect the critical habitat of such a species.

With regard to compensation your Committee expects that the regulations developed to implement these provision of the legislation will encompass the following four principles:

1. Fair market value should be a starting point of the measure of compensation.
2. Monetary compensation may not always be the most appropriate form of compensation and other forms may be made available.
3. It is possible that the implementation of this legislation could cause a major disruption to a person's livelihood and reduction in their net worth. Consequently, no artificial limits should be placed on compensation.
4. Completing due diligence should not be a debilitating burden on farmers and other groups. The government must set out details of what tasks will satisfy due diligence requirements and take steps to ensure that the time and cost be fully compensated.

Your Committee recommends that either during the mandatory five-year review or earlier if deemed necessary, the government also review experience gained in the intervening years and consider the advisability of the following changes:

1. Add measures to ensure interim protection of critical habitat;
2. Introduce timelines for the completion of Action Plans;
3. Extend mandatory protection to transboundary species and their critical habitat;
4. Extend the scope of the legislation to prohibit the killing of a species at risk or destruction of its critical habitat everywhere in Canada.

Your Committee reminds the government that it already has responsibility for the protection of critical habitat for migratory birds under the *Migratory Birds Convention Act* and that responsibility must not be limited by this Act.

Your Committee requests that the Minister of Environment meet with the Committee one year from the tabling of this report to discuss progress on recommendations made herein.

Le Comité estime que le gouvernement a l'obligation morale d'indemniser autant les personnes qui subissent des pertes économiques parce qu'il leur est interdit de tuer ou d'exploiter une espèce en voie de disparition que les personnes qui subissent des pertes parce qu'il a fallu protéger l'habitat essentiel de cette espèce.

Concernant l'indemnité à verser, le Comité compte que le gouvernement en élabore le règlement d'application en tenant compte des quatre principes suivants :

1. L'indemnité devrait être calculée à la juste valeur marchande.
2. On pourrait offrir d'autres formes d'indemnité, l'indemnité pécuniaire n'étant pas toujours la meilleure forme.
3. Il se peut que l'application de la Loi bouleverse le mode de subsistance d'une personne et diminue son avoir net. Il ne faudrait donc pas limiter artificiellement les indemnités.
4. La prise de précautions voulues ne devrait pas se faire au détriment des agriculteurs et d'autres groupes. Le gouvernement doit préciser quelles tâches répondent aux « précautions voulues » et prendre des mesures pour dédommager pleinement du temps et des frais.

Le Comité recommande que, durant l'examen quinquennal obligatoire ou avant s'il le juge nécessaire, le gouvernement évalue l'expérience acquise entre-temps et l'utilité des changements suivants :

1. ajouter des mesures de protection provisoire de l'habitat essentiel;
2. établir des délais pour le parachèvement des plans d'action;
3. élargir la protection obligatoire aux espèces transfrontalières et à leur habitat essentiel;
4. étendre la portée de la loi en interdisant de tuer une espèce en péril ou de détruire son habitat essentiel partout au Canada.

Le Comité rappelle au gouvernement qu'il a déjà la responsabilité de protéger l'habitat essentiel des oiseaux migrateur en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et que ses responsabilités ne doivent pas être limitées par cette Loi.

Le Comité demande que le ministre de l'Environnement le rencontre un an après le dépôt de ce rapport afin de faire le bilan de l'application des recommandations.

ATTACHMENT

31 Species reassessed at May 2002
COSEWIC meeting using new criteria

Endangered

Blue Whale Atlantic population *balaenoptera musculus*
Blue Whale Pacific population *balaenoptera musculus*
Screech-owl *macfarlanei* subspecies, Western *otus kennicottii macfarlanei*
Blue Racer *coluber constrictor foxii*
Coho Salmon, Interior Fraser population *oncorhynchus kisutch*

Yucca Moth *tegeticula yuccassella*
Bird's-foot Violet *viola pedata*
Boreal Felt Lichen Atlantic population *erioderma pedicellatum*

Threatened

Grey Fox *urocyon cinereoargenteus*
Northern Ribbonsnake *thamnophis sauritus*
Great Basin Gophersnake *pituophis catenifer deserticola*

Stinkpot *sternotherus odoratus*
Eastern Spiny Softshell Turtle *apalone spinefera*
Channel Darter *percina copelandi*
Crooked-stem Aster *symphyotrichum penanthoides*
Lakeside Daisy *hymenoxys herbacea*
Wild Hyacinth *camassia scilloides*
Climbing Prairie Rose *rosa setigera*

Special Concern

Grizzly Bear *ursus arctos*
Woodland Caribou Northern Mountain population *rangifer tarandus caribou*
Screech-owl *kennicottii* subspecies, Western *otus kennicottii macfarlanei*
Eastern Milksnake *lampropeltis triangulum*
Northern Ribbonsnake Great Lakes population *thamnophis sauritus*
Western Skink *eumeces skiltonianus*
Northern Map Turtle *graptemys geographica*
Northern Red-legged Frog *rana aurora*
Spring Salamander *gyrinophilus porphyriticus*
Great Plains Toad *bufo cognatus*
Tuberous Indian-plantain *arnoglossum plantagineum*
Athabasca Thrift *armeria maritime ssp. interior*
Boreal Felt Lichen Boreal population *erioderma pedicellatum*

2 Species emergency listed in endangered category
by COSEWIC October 2002

Sockeye salmon Cultus Lake population *Oncorhynchus nerka*
Sockeye salmon Sakinaw Lake population *Oncorhynchus nerka*

PIÈCE JOINTE

31 espèces réévaluées lors d'une réunion de
COSEPAC en mai 2002, utilisant de nouveaux critères

En voie de disparition

Rorqual bleu population de l'Atlantique *balaenoptera musculus*
Rorqual, population du Pacifique *balaenoptera musculus*
Petit-duc des montagnes *macfarlanei* sous-espèce, *otus kennicottii macfarlanei* de l'Ouest
Couleuvre agile bleue *coluber constrictor foxii*
Saumon coho, population à l'intérieur du Fraser *oncorhynchus kisutch*
Teigne du yucca *tegeticula yuccassella*
Violette pédalée *viola pedata*
Érioderme boréal, population de l'Atlantique *erioderma pedicellatum*

Menacée

Renard gris *urocyon cinereoargenteus*
Couleuvre mince *thamnophis sauritus*
Couleuvre à nez mince du Grand Bassin *pituophis catenifer deserticola*
Tortue musquée *sternotherus odoratus*
Tortue molle à épines de l'Est *apalone spinefera*
Fouille-roche gris *percina copelandi*
Aster fausse-prenanthe *symphyotrichum penanthoides*
Hyménoxys herbacé *hymenoxys herbacea*
Camassie faux-scille *camassia scilloides*
Rosier sétigère *rosa setigera*

Préoccupante

Ours grizzli *ursus arctos*
Caribou des bois, population des montagnes du Nord *rangifer tarandus caribou*
Petit-duc des montagnes *kennicottii* sous-espèce, *otus kennicottii macfarlanei* de l'ouest
Couleuvre tachetée de l'Est *lampropeltis triangulum*
Couleuvre mince, population des Grands Lacs *thamnophis sauritus*
Scinque de l'Ouest *eumeces skiltonianus*
Tortue géographique *graptemys geographica*
Grenouille du Nord à pattes rouges *rana aurora*
Salamandre pourpre *gyrinophilus porphyriticus*
Crapaud des steppes *bufo cognatus*
Arnoglosse plantain *arnoglossum plantagineum*
Arméria de l'Athabasca *armeria maritime ssp. interior*
Érioderme boréal, population boréale *erioderma pedicellatum*

2 espèces identifiées de façon urgente sur la liste des espèces en
voie de disparition par COSEPAC en octobre 2002

Saumon sockeye (saumon rouge), population du lac Cultus
Oncorhynchus nerka
Saumon sockeye (saumon rouge), population du lac Sakinaw
Oncorhynchus nerka

17 Species reassessed at COSEWIC's
November 2002 meeting

Endangered

Northern Bottlenose Whale (Scotian Shelf population)
hyperoodon ampullatus

Salish sucker *catostomus sp. Salvelinus fontinalis timagamienis*

Benthic Enos Lake Stickleback *gasterosteus spp.*

Limnetic Enos Lake Stickleback *gasterosteus spp.*

Pugnose Shiner *notropis anogenus*

Northern Madtom *noturus stigmosus*

Speckled Dace *rhinichthys osculus*

Small-flowered Lipocarpha *lipocarpha micrantha*

Small-flowered Sand-verbena *tripterocalyx micanthus*

Threatened

Eastern Massasauga Rattlesnake *sistrurus catenatus catenatus*

Common Hop Tree

White Wood Aster *eurybia divaricata (aster divaricatus)*

Van Brunt's Jacob 's Ladder *polemonium vanbruntiae*

Western spiderwort *tradescantia occidentalis*

Special Concern

Polar Bear *ursus maritimus*

Long-billed Curlew *numenius americanus*

Northern Leopard Frog Prairie population *rana pipiens*

17 espèces réévaluées à la reunion de
COSEPAC de novembre 2002

En voie de disparition

Baleine à bec commune, population du plateau néo-écossais
hyperoodon ampullatus

Meunier de Salish *catostomus sp. Salvelinus fontinalis timagamienis*

Épinoche benthique du lac Enos *gasterosteus spp.*

Épinoche limnétique du lac Enos *gasterosteus spp.*

Méné camus *notropis anogenus*

Chat-fou du Nord *noturus stigmosus*

Naseux moucheté *rhinichthys osculus*

Lipocarpe à petites fleurs *lipocarpha micrantha*

Abronie à petites fleurs *tripterocalyx micanthus*

Menacée

Massasauga de l'Est *sistrurus catenatus catenatus*

Ptéléa trifolié *Ptelea trifoliata*

Aster divariqué *eurybia divaricata (aster divaricatus)*

Polémoine de Van Brunt *polemonium vanbruntiae*

Tradescantie de l'Ouest *tradescantia occidentalis*

Préoccupante

Ours polaire *ursus maritimus*

Courlis à long bec *numenius americanus*

Grenouille leopard, population des prairies *rana pipiens*



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5